

Date : 03 février 2025

Numéro : 02/2025

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 12

Absents excusés : 4

Absents non excusés : 3

Retard : 0

Pouvoirs : 4

Pris part à la délibération : 16

DATE DE LA CONVOCATION

24/01/2025

DATE D’AFFICHAGE

06/02/2025

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 071-217101708-20250203-02_2025-DE



OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE DEMIGNY 71150

Séance du 3 février 2025

L’an deux mille vingt-cinq, le 03 février à Dix-neuf heures et zéro minute, Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Marie-Claire DILLY.

Présents : Mmes Isabelle BREUER, Fernande HELENA, Christiane DEBATTY, Florence GALVAING, Claudie JOBARD, Pascale PERIER, Mrs José DE SOUSA, Daniel SUBIRANIN, Gérald NEVORET, Jean-François SIRANDRÉ, François MAUCHAND

Absents excusés : Ms. Philippe CATEL, Patrick CHARLES, Guy CONON, Mickaël PAVAT

Absents non excusés : Mr Jean-Baptiste COUTACHOT, Laurent VAN ASSEL, Mme Manon JOLIVET.

Pouvoirs : Philippe CATEL a donné pouvoir à Daniel SUBIRANIN

Patrick CHARLES a donné pouvoir à Marie-Claire DILLY

Guy CONON a donné pouvoir à M. Gérald NEVORET

Mickaël PAVAT a donné pouvoir à M. Jean-François SIRANDRE

Retard : aucun

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BREUER

SYDESL Mandat Modification de contexte et d’utilisation

Mme La Maire expose au Conseil Municipal que la commune est membre du groupement de commandes pour l’achat d’énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté. A ce titre, elle a accès aux différents marchés de fourniture d’énergies passés dans le cadre du groupement d’achat d’énergies.

A compter de 2026, les points de livraison dont l’usage est l’éclairage public ou assimilé vont intégrer le **marché 2024-SIEEENms40** attribué à Octopus Energy.

Les usages éclairage public et assimilé étant :

- éclairage de voie publique, éclairage public permanent (tunnels, feux tricolores), cabine téléphonique, panneaux publicitaires, relais téléphoniques, équipements de télésurveillance, des indicateurs d’itinéraires type « RATP », radar, panneaux d’affichage lumineux permanent (dispositif de Responsable d’Equilibre - Section 2 - Chapitre F).

Cet usage « éclairage public et assimilé » peut ensuite bénéficier de deux contextes d’utilisation :

- (1) éclairage public
- (2) usage plat ou intensif de nuit.

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 071-217101708-20250203-02_2025-DE



Le Groupement a détecté des écarts entre l'usage que la commune a indiqué lors de vote adhésion et l'usage connu du gestionnaire de réseau ENEDIS.

Il faut donc investiguer ces écarts pour éviter des situations de blocage au 01/01/2026.

Le point de livraison concerné est :

Numéro du PDL	Nom du PDL	Contexte utilisation actuel	Profil actuel	Contexte utilisation devant être affecté	Profil devant être affecté
12138929076797	PRES CONTAUX	0	PRO5	ECPU ou UPIN	PRO5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n° 2024-SIEEENAC34 notifié le 3 juin 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

Considérant que la commune de Demigny est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce groupement de commandes ;

Considérant qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DONNE** mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison annexés à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 071-217101708-20250203-02_2025-DE



- **AUTORISE** Madame La Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

POUR EXECUTION CONFORME,
Certifié Exécutoire,
La Maire, Marie-Claire DILLY.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Dilly', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE' at the top and 'DEM.' at the bottom, with a central emblem.